

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Annonce n° 1651 - page 98

91 - Essonne

ASSOCIATIONS

Modifications

Déclaration à la sous-préfecture de Palaiseau.

Ancien titre : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE BIEVRES.

Nouveau titre : **ESPACE LOISIRS ET SPORTS BIEVROIS.**

Nouvel objet : promouvoir, coordonner et animer toutes les activités à caractère culturel, sportif et de loisirs décidées par les membres de l'association ; pour atteindre ce but, elle pourra mobiliser l'ensemble des moyens d'actions autorisées par la loi ; l'association s'interdit également toute discrimination dans l'organisation et la vie de l'association ; elle s'interdit également toute manifestation présentant un caractère politique, confessionnel ou syndical ; elle veille au respect de ces principes et garantit la liberté de conscience pour chacun de ses membres ; sa durée est illimitée.

Siège social : MAIRIE, 91570 Bièvres.

Date de la déclaration : 22 août 2016.



PREFETE DE L'ESSONNE

Bureau de la sécurité et des polices administratives
Service des Associations
Avenue du Général de Gaulle
91120 Palaiseau
0170564226

Le numéro W913001480
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'association n° W913001480

Ancienne référence
de l'association :
0913000009

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

La Sous-Préfète

donne récépissé à **Madame la Présidente**
d'une déclaration en date du : **22 août 2016**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

OBJET, STATUTS, TITRE

dans l'association dont le nouveau titre est :

ESPACE LOISIRS ET SPORTS BIEVROIS

dont le siège social est situé : MAIRIE
91570 Bièvres

Décision(s) prise(s) le(s) : **27 avril 2016**

Pièces fournies : Procès-verbal
Statuts

Palaiseau, le 22 août 2016

Le Secrétaire-Général,

Pour le Sous-Préfet et par délégation
Le Secrétaire général

Stéphane ADNOT

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.